



EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la ville de Méricourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par la Société ITS à Gonesse visant à obtenir une restriction de stationnement afin d'effectuer le remplacement du distributeur de billet de la caisse d'Epargne place Jean Jaurès, le 1er août 2024.

Considérant qu'il convient de réglementer le stationnement à cette occasion et prendre les mesures nécessaires afin d'éviter les accidents,

ARRETE

Article 1 : le stationnement rue Michelet le long de la façade de la salle Jean Vilar sera interdit à tous véhicules excepté au camion de la société ITS, du 31 juillet 2024 20h au 1er août 2024 20h.

Article 2 : La signalisation nécessaire à l'application des présentes dispositions sera apposée par la société ITS

Article 3 : Tous véhicules ne répondant pas aux dispositions énoncées ci-dessus pourront être pris en charge par la fourrière sur l'ordre des services de police compétents.

Article 4 : Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois.

Article 5 : Monsieur le Commissaire de Police d'Avion, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Lens, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Méricourt, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Mairie de Méricourt sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Méricourt, le dix-sept juillet deux-mil-vingt-quatre.



Affiché, notifié, déposé le 17 juillet 2024.